

SUBVENTION POUR VISITES SCOLAIRES AU QUÉBEC ET AU NOUVEAU-BRUNSWICK 2018-2019

But : Aider financièrement des écoles qui veulent offrir aux élèves des niveaux intermédiaire et secondaire l'occasion de visiter des milieux francophones au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Critères d'éligibilité

1. Les élèves des niveaux 7^e à 12^e année seulement sont éligibles.
2. Les enseignants doivent accompagner les élèves ; ils doivent aussi s'assurer que tout participant présente un rapport écrit à l'intérieur de 30 jours de leur retour.

Documentation

Toutes les demandes doivent comprendre (i) un itinéraire détaillé des activités culturelles planifiées (ii) un budget.

Note : Les demandes ne seront pas acceptées sans un itinéraire et un budget. Si la planification n'est pas finalisée, veuillez l'indiquer dans une lettre d'accompagnement.

Date limite

La date limite de la réception des demandes au bureau de la Division des programmes et services, ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance, est le **21 décembre 2018**, à l'heure précise de 16h30.

Note : Il revient à celui ou celle qui fait la demande de s'assurer que la demande a été reçue au bureau de la Division des programmes et services avant la date limite, qu'elle soit envoyée par télécopieur ou par la poste.

Sélection

- (i) Le critère principal de sélection des écoles est la dernière date de réception d'une subvention pour une visite au Québec ou au Nouveau-Brunswick.
- (ii) Après la première sélection les autres écoles seront placées sur une liste d'attente.
- (iii) Les demandes reçues **après** la date limite du **21 décembre 2018** à 16h30 seront placées sur la liste d'attente, où un numéro sera accordé d'après la date de réception de la demande.

Les écoles seront avisées de leur statut, par lettre, peu après la date limite.

Conditions

1. Les écoles participant à ce programme recevront :
 - (i) 385\$ par élève, jusqu'à un maximum de 11 550\$ pour subventionner le coût de l'avion
 - (ii) 385\$ par enseignant accompagnant le groupe, jusqu'à un maximum de 770\$ (2 enseignants)
 - un enseignant pour jusqu'à 11 élèves
 - deux enseignants pour 12 élèves ou plus
2. L'école doit faire le voyage avant la fin de l'année scolaire 2018-2019.
3. La question de la suppléance est la responsabilité de l'école.

Annulation du voyage

Si une visite scolaire est annulée après le 8 mars 2019, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance demandera à l'école de fournir une lettre d'explication signée par le Directeur de l'école.

Note : Une école peut également faire une demande de participation au programme Échanges Canada de la Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC:1-800-387-3832). La participation au programme de SEVEC rendra inadmissible la demande d'une école au Programme de visites scolaires au Québec et au Nouveau-Brunswick.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ CONTACTER :

Division des programmes et services/Section Curriculum
Ministère de l'Éducation et du Développement
de la petite enfance
B. P. 8700
St. John's, NL A1B 4J6

Téléphone : (709) 729-2741/6604
Télécopieur : (709) 729-1400
brigitteallain@gov.nl.ca

www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/french/bursaries.html

Programme financé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la province de Terre-Neuve-et-Labrador et par le ministère du Patrimoine canadien, Gouvernement du Canada.

| FORMULAIRE DE DEMANDE : SUBVENTION POUR VISITES SCOLAIRES AU QUÉBEC ET AU NOUVEAU-BRUNSWICK - 2018-2019 | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Note : Une école peut faire UNE demande de participation au Programme de visites scolaires à Saint-Pierre, ou au Programme de visites scolaires au Québec et au Nouveau-Brunswick. | | |
| École | | |
| Adresse postale | Code postal | Téléphone |
| Date du voyage | Nombre d'élèves | Niveau(x) scolaires |
| Enseignant(s) accompagnant(s) les élèves | | |
| Numéro de téléphone cellulaire | | |
| Courriel | | |
| Date de la dernière subvention pour une visite scolaire au Québec ou au Nouveau-Brunswick pour votre école | | |
| DÉCLARATION | | |
| <p>En tant que directeur d'école, je, _____, accepte de m'assurer que chaque enseignant et chaque élève présentent un rapport écrit sur la visite au Québec ou au Nouveau-Brunswick dans un délai de 30 jours après la visite. Je reconnais que la soumission de ces rapports au bureau de la division des programmes et services est une condition de la subvention.</p> | | |
| SIGNATURE : _____ Date : _____ (Directeur d'école) | | |
| SIGNATURE : _____ Date : _____ (Enseignant) | | |
| NOTE : La question de la suppléance est la responsabilité de l'école. | | |
| <p>LA DATE LIMITE DE LA RÉCEPTION DES FORMULAIRES DE DEMANDE AU BUREAU DE LA DIVISION DES PROGRAMMES ET SERVICES EST LE 21 DÉCEMBRE 2018, À L'HEURE PRÉCISE DE 16h30.</p> | | |
| <p>ENVOYEZ LA DEMANDE À : Brigitte Allain, (brigitteallain@gov.nl.ca) Division des programmes et services, Section Curriculum Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, B. P. 8700, St. John's, NL A1B 4J6</p> | | |
| Note : Les demandes ne seront traitées que si elles sont complètes et accompagnées de toute la documentation requise. | | |